



Belgique - België  
P.P.  
Nandrin  
9/2572



## Meilleurs Vœux pour 2015



**Numéro 131 - Hiver 2014-2015**

**PPNa Contact**  
Périodique trimestriel

Agrément P912716

## **PPNa Contact**

Bulletin de l'association sans but  
lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

### **Secrétariat :**

rue de la Croix André, 64  
4550 Nandrin

### **E-mail :**

info@ppna.be

### **Internet :**

<http://www.ppna.be>

### **Banque :**

IBAN : BE32 0682 3184 6902  
BIC : GKCCBEBB

**Cotisation annuelle : 7,5 €**

### **Conseil d'administration :**

#### **Président :**

André Matriche

#### **Vice-président :**

Claude Delbrouck

#### **Secrétaire :**

Isabelle Guillaume

#### **Trésorier :**

Laurent Hofinger

**Le PPNa est membre  
d'Inter-Environnement Wallonie**

## **Sommaire**

### *Éditorial*

Une attitude éthique à la mémoire  
des victimes de la guerre.....3

### *Vie de l'Association*

Convocation à l'Assemblée générale .....5

Cotisations.....5

### *Notre histoire locale*

La guerre 14-18 et les animaux.....6

### *Notre patrimoine linguistique*

La langue wallonne (3) .....10

### *Environnement général*

OGM : capitulation européenne  
avec conditions.....13

*Balade pédestre d'hiver.....15*

*Nous avons écrit.....15*

### *Notre patrimoine local*

Réflexions d'un membre du PPNa au sujet  
des commémorations de la grande guerre..18

## ***Une attitude éthique à la mémoire des victimes de la guerre***

Le PPNa a pour habitude depuis de nombreuses années d'offrir un exemplaire de son bulletin trimestriel à une association "sœur" de Neupré, portant le nom de "Mémoire de Neupré. Nous recevons en retour un exemplaire de leur publication.

À l'occasion des nombreuses manifestations organisées dans tout le pays à la mémoire des victimes de la Grande Guerre, cette association a publié un bulletin spécial dédié aux événements des deux guerres mondiales, et bien sûr, à la mémoire des soldats tombés au champ d'honneur.

Le PPNa s'est modestement contenté de rappeler certains faits ayant eu lieu sur le territoire communal (au lieu-dit Doyard). Nous avons aussi publié un texte décrivant les effets de la guerre sur la population d'un village voisin, à savoir Tinlot, sachant que ceux-ci devaient être exactement semblables à Nandrin.

Le bulletin spécial de Neupré nous apprend que l'Administration communale a fait rafraîchir les monuments du souvenir. Partout en Belgique, et en particulier en Flandre, les monuments ont été ravalés, en prévision des manifestations officielles. On pense au monument érigé, à Nieuport, à la mémoire du roi chevalier, Albert I<sup>er</sup>, de même qu'aux monuments des villes d'Ypres, Dixmude, etc.

Et à Nandrin ?

Il existe, sur la place Botty, un monument qui était surmonté d'une statue de bronze représentant un ange brandissant un glaive. Cette statue s'est détachée et s'est brisée au pied du monument. Le PPNa s'en est inquiété et, en sa qualité de défenseur du patrimoine, a sollicité le pouvoir communal afin qu'il fasse restaurer le monument.

Nous avons poussé notre souci de collaboration à cette entreprise jusqu'à contacter différents organismes officiels en vue d'obtenir

des renseignements sur la possibilité d'obtenir des subsides pour restaurer la statue.

Ont été contactés par nos soins "Qualité-Village-Wallonie", "Le Petit Patrimoine Populaire Wallon", les services de la Paix-Dieu. Ces informations ont été communiquées au Collège échevinal, non seulement les renseignements nécessaires en vue de l'obtention de subsides accordés par la Région wallonne dans ce domaine, mais aussi les noms et adresses de trois artistes capables de restaurer la statue.

Le collège nous répond que "Les anciens combattants" estiment que la statue présentait un caractère agressif et que le monument dans sa forme actuelle est "très bien".

***En fait, il ressemble à un grand suppositoire ou un phallus dont seule l'extrémité est recouverte d'un condom.***

Qu'il nous soit permis de souligner qu'il est impensable que cette statue soit l'œuvre d'un artiste qui l'aurait réalisée sans l'aval des commanditaires ! Et si ceux-ci ont commandé cette œuvre, il nous paraît correct de respecter leurs souhaits et de restaurer le monument à l'identique.

Il s'agit, en l'occurrence, d'un véritable exemplaire de notre patrimoine moral ! Quant à l'argument d'agressivité, il nous paraît très spécieux ! Il suffit de voir d'autres monuments dans d'autres communes pour se convaincre de la légèreté de la réflexion.

Songez, entre autres, aux sculptures guerrières qui ornent l'Arc de triomphe à Paris, où brûle la flamme du souvenir en mémoire du soldat inconnu. À Heist, c'est un soldat, un genou en terre, qui tenant son fusil, vise et le pointe sur l'ennemi, etc.

Nous caressons l'espoir que ces quelques réflexions aideront le pouvoir communal à adopter la décision morale appropriée et qu'il veillera à faire restaurer un monument à la mémoire de ceux qui ont perdu la vie pour la liberté de notre pays. Ne permettons pas une indifférence coupable ! Comme nous l'avons écrit aux responsables communaux, exprimer sa reconnaissance envers ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre pays ne peut se réduire, à une cérémonie d'hommage annuel.

Nous publions par ailleurs un texte qui nous a été transmis par un de nos membres, à savoir Monsieur André Jaminon. ■

## *Vie de l'Association*

---

# ***Convocation à l'Assemblée générale***

Le ***mardi 17 février 2015*** à 20 h 15, l'Assemblée générale statutaire du PPNa se tiendra à l'École Saint-Martin, rue Rolée à 4550 Nandrin. Nous comptons beaucoup sur votre présence.

Ordre du jour :

- Rapports moral et financier de l'association.
- Renouvellement du Conseil d'administration.
- Propositions pour 2015.

## ***Renouvellement du Conseil, appel aux candidatures.***

En 2014, le Conseil d'administration du PPNa comptait 5 membres. Si vous souhaitez vous impliquer plus avant dans la vie de l'association... alors, n'hésitez pas ! Il y a de la place pour tout le monde ! (Enfin presque, nos statuts nous autorisent 18 administrateurs.) Vos candidatures, orales ou écrites, sont à adresser, soit à un membre du Conseil actuel, soit par courrier électronique à l'adresse du PPNa. ■

# ***Cotisations***

Merci à chacun de bien vouloir s'acquitter de sa cotisation pour 2015 au compte IBAN : BE32 0682 3184 6902 / BIC : GKCCBEBB. Celle-ci reste fixée à 7,5 €, mais, comme toujours, cette somme constitue un minimum que nous vous verrons majorer avec beaucoup de gratitude.

Le trésorier

## ***La guerre 14-18 et les animaux***

La Première Guerre mondiale fut un horrible carnage humain. On estime les pertes humaines à environ 18,6 millions. La plupart des villes et villages d'Europe ont perdu leur jeunesse. Mais, le carnage fut aussi animal. Les animaux participèrent directement à l'effort de guerre, comme nourriture pour les soldats évidemment, mais aussi comme combattants, sauveteurs, soutien logistique. Durant le conflit mondial, 14 millions d'animaux furent enrôlés sous les drapeaux des nations belligérantes. Pour eux aussi, la guerre fut un calvaire.

Des millions d'**équidés** (chevaux, ânes, mulets...) furent réquisitionnés. Le cheptel français ne suffisant pas, on importa des chevaux du Royaume-Uni, du Canada, des États-Unis, d'Argentine. Pour eux, la traversée de l'Atlantique fut un calvaire **innommable** ;



environ 40 % d'entre eux moururent. Entassés sur le pont extérieur des navires, ils y endurèrent le froid et les vagues. Sur les ponts inférieurs, ils se souillaient les uns les autres... Les cadavres ne pouvaient être évacués et pourrissaient parmi les rescapés. Signalons que de manière générale, les Britanniques furent plus respectueux des animaux qu'ils employaient que les Français !

En tout, 11 millions d'équidés furent tués pendant le conflit. En effet, les conditions de vie sur le front furent aussi dramatiques pour eux que pour les soldats. Ils furent décimés par l'artillerie, souffrirent de dermatose, de soif, de faim faute de fourrage en suffisance.

À la fin des hostilités, des milliers de chevaux furent abattus, à la grande tristesse des soldats qui les avaient soignés tant bien que mal pendant la guerre. Les plus chanceux furent transférés dans l'armée britannique des Indes.

Les soldats "à quatre pattes", *les chiens*, ont aussi payé un lourd tribut au carnage. L'armée française comptait 15 000 chiens au début de la guerre. L'armée belge leur faisait tirer les mitrailleuses en terrain accidenté vers les lignes du front.



Les chiens ont, en fait, été utilisés en très grand nombre. Ils servaient d'estafette, de porteurs de messages, ils savaient repérer les blessés de leur camp. Ils partageaient les mêmes souffrances, les mêmes peurs, le même sort tragique que les soldats pour qui il était réconfortant d'avoir un animal auprès d'eux. Et eux aussi n'ont pas été épargnés. Ils furent décimés par les gaz, les explosions, les barbelés, la mitraille et les tirs de l'ennemi. Le tiers des chiens français furent tués ou portés disparus.

Les combattants eurent aussi recours aux *pigeons* voyageurs pour envoyer des messages. En effet, la téléphonie et la radio n'étaient guère développées comme elles sont de nos jours. Environ 200 000 à 250 000 pigeons furent mobilisés au cours des quatre années de combats pour transporter des messages ou encore prendre des photos aériennes. Ils étaient transportés vers les unités militaires mobiles dans des camions spécialement aménagés et permettant les déplacements nécessités par les mouvements des troupes en action.

Partout, les Allemands interdirent aux colombophiles de lâcher leurs pigeons sous peine de mort et signalèrent que toute personne récupérant des pigeons égarés était tenue de les remettre à l'autorité militaire faute de quoi elle serait suspectée d'espionnage et passée par les armes. Ils dressèrent des rapaces pour chasser les pigeons et formèrent des tireurs d'élite pour abattre les messagers ailés.

En Belgique, l'autorité allemande organisa l'occupation comme si elle était là pour toujours. Ainsi, le 18 mars 1915, le Baron von Hirschberg, lieutenant général, gouverneur de la position fortifiée de la province de Namur, fit placarder sur les bâtiments une proclamation, en allemand et en français, qui prévenait la population que l'arrêté belge du 15 août 1906 concernant la protection des oiseaux insectivores avait toujours force de loi et qu'il devait être strictement observé.

Dans le même temps, les autorités françaises relevaient le taux des primes pour la destruction des oiseaux déclarés "nuisibles", à savoir les éperviers, faucons, vautours, aigles. Mortels prédateurs potentiels des messagers ailés.

Des pigeons ont acquis le titre de héros et certains ont même été décorés, tel "Vaillant", le célèbre pigeon voyageur du fort de Vaux, près de Verdun, qui constitua, le 4 juin 1916, l'ultime moyen de communication entre les troupes et le commandement pendant l'offensive allemande. Il fut cité à l'ordre de la nation. Ou encore "Cher ami", l'un des 600 pigeons utilisés par l'armée américaine, qui sauva un bataillon de la 77<sup>e</sup> division d'infanterie. Il fit l'objet d'un livre et fut décoré de la Croix de Guerre avec palme. À sa mort, le 13 juin 1919, "Cher ami" fut empaillé et trône encore actuellement au Smithsonian Institute de Washington. Il y en eut bien d'autres, comme "Spike", "Kaiser", "Mercury"...





Des mémoriaux furent érigés à la mémoire de ces animaux tués pendant le conflit, par exemple à Bruxelles, Charleroi, Londres, Berlin ou aux États-Unis d'Amérique.



Sources :

- L'Homme et l'Oiseau 2014
- L'animal au cœur de l'expérience combattante (A.M. Lambert)
- Chiens de guerre (RTBF 14-18)
- Le chien, soldat et compagnon (Bertrand Philippe)

*QUATORZE millions d'animaux furent enrôlés sous les drapeaux durant la guerre 14-18. Six millions de chevaux sont morts au champ d'honneur. 120 000 furent décorés pour fait de guerre ! Un nombre incalculable de chiens ont assuré la liaison d'un point stratégique à un autre, porteurs d'informations urgentes, arrivant blessés, se traînant jusqu'aux tranchées, mais ayant accompli leur mission avant de mourir. Les survivants ont été décorés et portés en triomphe ! Des centaines de pigeons voyageurs ont porté des messages aller et retour sous le feu ennemi, beaucoup y ont laissé leur vie.*

*Tous ces animaux ont été d'un courage exemplaire et d'une grande efficacité. NE LES OUBLIONS PAS.*

*Brigitte Bardot*

## ***La langue wallonne (3)***

### *L'orthographe du wallon liégeois (et condrusien)*

Ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que des linguistes se sont attelés à codifier la graphie du wallon. L'on avait alors pleinement la possibilité d'appliquer une stricte représentation phonétique de la langue, bref écrire ce que l'on prononce. Cela aurait évité tous les illogismes et absurdités de l'orthographe du français, a fortiori la folie de l'orthographe anglaise où la graphie ne correspond pratiquement jamais à la prononciation. À titre d'exemple, citons pour le français le mot "oiseau" que nous prononçons [wazo]. Pour l'anglais, on pourrait citer un dictionnaire entier ; contentons-nous de choisir "to laugh"(rire) qu'on prononce [la:f] ou plus simple "table" que les Anglais prononcent très logiquement (!) [teibl].

Les linguistes wallons n'ont pas osé franchir une certaine ligne et semblent avoir craint de s'éloigner trop de la graphie de la grande sœur du wallon, à savoir le français ; contrairement aux Espagnols, Italiens et Néerlandais, qui ont simplifié radicalement leur orthographe, la faisant pratiquement coïncider avec la prononciation, à la grande satisfaction de... tout le monde.

Ainsi, on a conservé, par exemple, le "e" de fin de mot, alors qu'il n'est pas prononcé, tout comme en français : ex. li feume (fr. la femme) ou l'ome (fr. l'homme). Par contre, on le supprime le plus souvent dans le corps des mots et on le remplace alors par une apostrophe pour marquer son élision (quoique cette règle soit déconseillée par certains) (ex. "i toum'rè" au lieu de "i toumerè" = fr. il tombera).

On applique aujourd'hui les règles de ***L'orthographe Feller*** du nom de **Jules Feller**, lauréat d'un concours organisé par la Société liégeoise de littérature wallonne en 1900, inspirée de l'orthographe française et tenant compte, dans certains cas de l'étymologie. C'est cette orthographe qu'utilise **Jean Haust** dans son célèbre dictionnaire.

## *Règles principales*

1. On écrit deux consonnes quand elles sont prononcées  
ex. Anna, i couÿrrè (fr. il courra), addicion (fr. l'addition)  
et donc une seule consonne quand on n'en prononce qu'une seule  
ex. come (fr. comme), soner (fr. sonner), abé (fr. abbé), dji done  
(fr. je donne)  
Mais, on écrit "ss" entre deux voyelles ou quand un "e" muet suit  
ex. assé/assez, hossî, ine bièsse, à mèsse (fr. assez, secouer, une  
bête, à la messe)
2. Pour indiquer qu'une consonne se prononce à la fin d'un mot, on  
la fait suivre d'une apostrophe, appelée dans ce cas "minute".  
ex. li nut', li brès', djulet' (fr. la nuit, le bras, juillet)
3. La voyelle "e" qui se prononce "è" a toujours l'accent grave.  
ex. t'ès bièsse (fr. tu es bête), lès vatches (fr. les vaches), ine  
bèrwète (fr. une brouette)  
Rem. : en français, c'est l'arbitraire, on écrit "très", mais "les",  
pourtant le son est le même.  
Donc, si le "e" ne se prononce pas, il n'a pas d'accent, il est muet.  
ex. i tchante, ine feume, acheter (fr. il chante, une femme, acheter)
4. Une voyelle longue porte un accent circonflexe (^)  
ex. lîre, gâre, ine trûte, on sôdârd (fr. lire, gare, une truite, un soldat)
5. Le "h" muet français est supprimé : in ome, ine eûre (fr. un homme,  
une heure)  
Mais, il est conservé dans : hôt, hawer, hêpe, hagnî, halcrosse, hâle,  
hanter, hâsse (fr. haut, aboyer, hache, mordre, maladif, échelle,  
courtiser, hâte/besoin)
6. Le pluriel se forme en ajoutant "s" (sauf pour les mots terminés  
par "z") Ce "s" est muet.  
ex. les-omes, les tchvâs (fr. les hommes, les chevaux) mais : les gaz  
Idem à la 2<sup>e</sup> personne du singulier des verbes  
ex. ti tchantes (fr. tu chantes)
7. On marque les liaisons par un trait d'union. Celui-ci n'existe  
qu'entre mots qui n'existent pas isolément.

ex. in-ome, dès-omes, il è-st-èveye (fr. un homme, des hommes, il est parti)

Mais : done mi ça ! (fr. donne-moi cela !)

8. Le son "au" s'écrit uniquement de cette façon.

ex. on bûrau, on cadau, des bûraus (fr. un bureau, un cadeau, des cadeaux)

9. La lettre "x" ne s'emploie pas en wallon

ex. in egzamin, deûs, on taksi (fr. un examen, deux, un taxi)

10. Le son [k] s'écrit - c devant "a" = on camion, cabosser, on cadèt, on cafè

Mais : cok'mar

11. "Y" n'existe pas, on écrit "i" ex. mistère, Ejipe, dj'îva (fr. mystère, Égypte, j'y vais)

12. "ph, th, rh" n'existent pas

ex. alfabèt, téléphone, télégramme, tèyâte, ritme (fr. alphabet, téléphone, télégramme, théâtre, rythme)

13. Comme en français, "an - in - on" devant "b" et "p" deviennent "am - im - om"

ex. tchambe, djambe, tchamp, timbe, tombe, ombe, imbaras (fr. chambre, jambe, champ, timbre, tumulus, ombre, embarras)

14. Souvent, une consonne sonore se prononce sourde en fin de mot. (d → t / v → f)

ex. malâde [t], ine cwède [t], on pôve [f] (fr. malade, une corde, un pauvre)

15. On utilise l'apostrophe pour indiquer qu'une lettre est élidée.

ex. po l' pâpe, nos v'nans, po d'ner, avou 'ne feume, èco 'ne fey, aband'ner (fr. pour le pape, nous venons, pour donner, avec une femme, encore une foi, abandonner)

16. On ajoute parfois une voyelle prosthétique\*.

ex. li scole → dè l' sicole (fr. l'école → de l'école)

li spale → ine sipale (fr. l'épaule → une épaule)

li stoûve → so li stoûve ( fr. le poêle → sur le poêle)  
po scrîre → po l' sicrîre (fr. pour écrire → pour l'écrire)  
dè spès café → dè l' sipesse sope (fr. du café épais → de la soupe épaisse)  
li f'gnêsse → so l' fignesse (fr. la fenêtre → sur la fenêtre)  
li p'tit → nosse pitit fis (fr. le petit → notre petit fils)

\*prosthèse : terme de linguistique, phénomène consistant en l'addition d'une lettre au commencement d'un mot sans en changer le sens.

17. Dans un souci de clarté, certains linguistes (mais pas Jean Haust) conseillent d'utiliser un point pour séparer une voyelle nasale (an, on, in) d'une consonne semblable afin d'indiquer que la première consonne (n) n'est pas prononcée.  
ex. an.nêye, pon.ne, dozin.ne, lin.ne (fr. année, peine, douzaine, laine)

*Remarque finale.* On constatera, avec un certain regret, que le système de graphie développé par Jules Feller, appliqué par Jean Haust et généralement admis aujourd'hui, n'est pas exempt de difficultés inutiles dont certaines sont présentées au nom d'une étymologie connue des seuls intellectuels ayant fait des études classiques. On regrettera, entre autres, le maintien de deux accents pour le son "ai", à savoir l'accent grave (è) et l'accent circonflexe (ê), l'emploi de "c" et "k" pour le son [k] et, bien sûr, la voyelle muette "e".

Pour une étude plus approfondie, nous conseillons de consulter le site internet : <http://ortografiye-walone-totes-les-regues.skynetblogs.be> et, bien sûr, le dictionnaire de Jean Haust. ■

*Environnement général*

---

## ***OGM : capitulation européenne avec conditions***

L'Union européenne a donc autorisé la culture des OGM sur son territoire. Certes, en la conditionnant... sous la pression de la

France, en particulier. La Belgique s'est abstenue, car il n'y avait pas d'accord entre la Flandre et la Wallonie. Cela augure-t-il déjà des positions qu'adoptera l'état fédéral à l'avenir dans des décisions à prendre au niveau international et surtout européen ?

Que prévoit donc cet accord transatlantique ?

Le nouveau cadre permet à chaque État d'interdire la culture d'un OGM sur son territoire pour d'autres raisons que le principe de précaution, pour la santé des consommateurs ou de protection de l'environnement. En effet, il pourrait évoquer l'ordre public, l'aménagement du territoire ou la lutte contre la dissémination des plantes génétiquement manipulées.

Les États pourraient demander aux semenciers candidats à la mise en culture d'OGM dans l'EU d'être exemptés du champ d'application de leurs demandes. Si les producteurs de semences manipulées refusent cette exemption, l'État réfractaire pourrait prendre la décision de l'interdire.

Selon un diplomate européen (?) il s'agirait en la matière d'une "garantie légale assez solide" dont pourraient "disposer les États contre d'éventuels recours des multinationales semencières". Fort bien, mais ce diplomate néglige de mentionner les frais de justice gigantesques que devraient assumer les États contre des multinationales aux moyens financiers bien plus importants que leur budget national.

Par ailleurs, les États européens anti-OGM ne pourront pas interdire le transit des OGM autorisés sur leur propre territoire. ***Il s'agit clairement d'un accord qui bafoue gravement l'indépendance nationale !***

Nul doute que la firme nord-américaine Monsanto et ses congénères, qui attendent cette autorisation depuis quatorze ans, se frottent les mains avec avidité.

Quatre OGM ont déjà obtenu une autorisation de culture et sept demandes sont en attente. Ne faut-il pas redouter que le jour où nos agriculteurs se trouveront pieds et poings liés à la merci des firmes semencières internationales, ne soit très proche ? ■

# ***Balade pédestre d'hiver***

***Quand :***

le **dimanche 1<sup>er</sup> février 2015** à 14 h.

***Lieu : La Roche aux Faucons.***

***Rendez-vous :*** à 14 h, place Ovide Musin à Nandrin, en face de la pharmacie "Lion".  
Départ en voiture vers La Roche aux Faucons.

***Guide :*** Joseph Noiset.

***Public cible :*** ouvert à tous.



*Nous avons écrit*

---

## ***Nous avons écrit***

*Réponse du 9 octobre 2014 de la Commune à notre courrier du 4 août.*

Monsieur le Président,

Votre courrier du 6 octobre dernier a retenu notre meilleure attention.

En suite à votre première lettre datée du 4 août 2014, nous avons rédigé une lettre à l'attention du responsable de la Fédération Nationale des Combattants. À ce jour aucune réponse écrite ne nous a encore été adressée. Par contre un contact oral a eu lieu, lequel débouche sur le fait que la fédération ne souhaite pas la restauration de cette statue en bronze.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Par le Collège communal,  
Le directeur général,  
Pierre JAMAIGNE

Le bourgmestre,  
Michel LEMMENS

*Le 27 novembre, nous avons écrit à nouveau au sujet de la statue.*

Aux membres du Collège échevinal de la Commune de Nandrin  
Monsieur le bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les échevins,

Au cours de sa dernière réunion, le conseil d'administration du PPNa m'a chargé de renouveler notre demande de restauration de la statue de bronze qui se trouvait sur le monument situé place Botty à Nandrin.

En tant qu'association de défense et de protection du patrimoine communal, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le caractère hautement éthique de cette statue. Elle représente l'allégorie de la justice.

Nous pensons que l'avis oral d'une personne ne peut être déterminant. Cette statue a été commandée à un artiste-fondeur qui l'a réalisée selon les désirs de ses commanditaires de l'époque. Ne pensez-vous pas qu'il serait anormal de ne pas respecter leur volonté ?

Ce monument, sous sa forme de monolithe encapuchonné, ne manque pas d'interpeller nos concitoyens. C'est en tout cas ce qui s'est passé lors de la cérémonie du souvenir du 7 novembre passé.

Exprimer sa reconnaissance envers ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre pays ne peut se réduire, vous en conviendrez, à une cérémonie d'hommage annuel.

Nous souhaiterions vivement que, à la lumière de ces arguments, vous réfléchissiez à nouveau à ce problème. À notre tour, nous avons écrit à la Fédération des Anciens Combattants (Bruxelles et Liège) et nous allons rencontrer Monsieur Evelette.

En fait, nous nous étonnons que la décision de restaurer cette statue ne s'impose pas d'elle-même aux responsables communaux qui sont attentifs, comme nous, à la préservation de notre patrimoine. La preuve évidente étant votre décision d'avoir dédié une compétence particulière "patrimoine" à un échevin, à savoir Monsieur Dehareng.

Avec l'espoir que nous aurons pu vous convaincre, nous vous prions, Monsieur le bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, de croire en nos meilleurs sentiments.

La secrétaire,  
Isabelle Guillaume

Le président,  
André Matriche



*Le 27 novembre, nous avons aussi écrit au sujet du poulailler.*

Monsieur le bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevin(e)s de la commune de Nandrin

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Henry a introduit une demande d'autorisation pour accroître son élevage de poulets de 52 000 à 97 000 sujets. Nous l'avons écouté attentivement lors de la soirée d'information destinée au public. Nous comprenons parfaitement ses motivations familiales et économiques et nous les respectons. Néanmoins, nous croyons que l'intérêt général doit primer sur l'intérêt particulier.

Nous estimons que ce genre d'élevage industriel se développe au détriment de la qualité et donc de la santé publique. Est-il utile de souligner l'impact sanitaire néfaste de l'utilisation des antibiotiques mélangés à la nourriture des poulets et autres animaux destinés à l'alimentation humaine ? L'inefficacité grandissante des antibiotiques dans le traitement des maladies chez l'homme en est une conséquence alarmante.

Enfin, nous ne pouvons négliger les inconvénients olfactifs engendrés par ce type d'installation industrielle. En effet, il nous revient, qu'en Bretagne, les sols de certaines régions sont à ce point saturés de fientes qu'ils dégagent, en permanence, des odeurs nauséabondes.

Il nous faut encore dénoncer vivement la haute concentration de poulets par m<sup>2</sup> (vingt au m<sup>2</sup>). Nous doutons toutefois que le bien-être animal soit un souci pour un monsieur qui laisse ses vaches "plantées", "figées" dans cinquante de centimètres de neige et ose prétendre qu'"elles sont bien ainsi".

Monsieur Henry ne pourrait-il réaliser ses objectifs en se convertissant à l'élevage biologique, générateur d'un mieux sanitaire indéniable ?

En espérant que ces quelques arguments vous aideront à prendre la décision finale au sujet de cette extension d'élevage de poulets, nous vous prions, Monsieur le bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevin(es) d'agréer nos salutations distinguées.

La secrétaire,  
I. Guillaume

Le président,  
A. Matriche

■

## **Réflexions d'un membre du PPNa au sujet des commémorations de la grande guerre**

L'auteur du texte qui suit est un de nos membres, à savoir André Jaminon. Rappelons, à cette occasion, que nos colonnes sont très volontiers ouvertes à nos membres. La rédaction se réserve toutefois le droit de corriger, améliorer ou abrégé, sans altérer, la pensée de l'auteur, avec son accord.

Les réflexions de notre membre lui ont été suggérées à la lecture d'une belle petite monographie publiée par l'ASBL "Mémoire de Neupré", association sœur du PPNa. Ce bulletin spécial est consacré aux événements survenus pendant les deux guerres mondiales dans l'entité communale.

Mais laissons notre ami s'exprimer :

J'y relève une démarche dynamique, un esprit s'inscrivant dans l'ensemble des commémorations organisées à l'occasion du centenaire du déclenchement de la guerre 14-18.

J'ose espérer qu'autant d'honneur sera rendu aux soldats morts ou blessés et aux civils ayant subi les exactions et les retombées de cette folie nationaliste mondiale orchestrée, manipulée par l'avidité des financiers fortunés, par des pouvoirs divers et occultes visant la prédominance d'un système financier et économique à leur solde pour s'accaparer des ressources et territoires et accroître leurs richesses et privilèges.

J'ose espérer aussi qu'ils dénonceront les monstrueux rapt mondiaux qu'elle engendra et les misères et injustices qui en résultèrent mondialement. Je constate aussi que la stèle et les monuments avaient été remis (et acceptés) en leur temps à la garde du/des bourgmestre(s) et que l'administration de Neupré a fait procéder au ravalement et à la rénovation de ceux-ci.

Au contraire, à Nandrin, je constate un dynamisme minimaliste pour cette cause. Heureusement, il y a eu l'exposition de la Fondation Christian Blavier avec la participation des élèves des écoles de l'entité\*.

Sur la place de Nandrin, la statue de bronze, véritable œuvre d'art, allégorie de la justice ou de la vengeance, qui trônait au sommet du monument 14-18, fut découverte fortuitement, traînant à l'abandon dans la cour Sprumont, à la merci de vandales ou ferrailleurs. Après sa chute accidentelle, elle fut misérablement remplacée par une "bonnette", en zinc, sans grand espoir de restauration.

Ce monument érigé à la mémoire des très nombreux morts et des terribles souffrances physiques et morales des familles, provoquées par l'agression barbare de 1914 et l'occupation monstrueuse de notre pays, jusqu'à sa délivrance en 1918. La statue, un ange ailé, est l'allégorie de la paix ; son glaive représente la victoire et la délivrance. C'est un hommage artistique à tous les martyrs de la guerre et un rappel concret de toutes les souffrances et vies volées.



J'espère un revirement de nos édiles communaux au sujet de la restauration de cette statue qui rend hommage aux victimes d'un passé si proche.

Profitons de chaque occasion pour inciter à la réflexion que génèrent les souvenirs de ces douloureux événements. Associons les Nandrinois à la restauration de cette allégorie en lui rendant sa raison d'être.



Pour moi, c'est aussi le souvenir de mon grand-père, soldat en 14-18, tué à Haacht entre Louvain et Malines, laissant une veuve et un orphelin (mon père) sans indemnité de survie, car tué non identifié jusqu'en 1921. Ce n'est qu'à cette date que l'on trouva la preuve de sa mort au combat. Son corps fut retrouvé dans une fosse où il avait été enfoui, avec son peloton, déchiqueté par une bombe.

Puisse son sacrifice et celui de millions d'hommes et de femmes tués ou blessés contribuer à ramener les hommes à la raison et la sagesse !

André Jaminon

\*Note de la rédaction : le PPNa a consacré une partie de son bulletin d'automne à la Grande Guerre.

